

NOTES STATISTIQUES

Selon la définition formulée par l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce, les projets ou les programmes relèvent de l'Aide pour le commerce s'ils sont désignés comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires. Par ailleurs, pour mesurer les flux d'Aide pour le commerce, l'Équipe spéciale a retenu les catégories suivantes:

- a) assistance technique pour la politique et la réglementation commerciales: par exemple, aider les pays à élaborer des stratégies commerciales, à négocier des accords commerciaux et à les mettre en œuvre;
- b) infrastructure liée au commerce: par exemple, construction de routes, de ports et de réseaux de télécommunication pour mettre les marchés intérieurs en relation avec l'économie mondiale;
- c) renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce): par exemple, octroi d'un soutien au secteur privé pour qu'il exploite ses avantages comparatifs et diversifie ses exportations;
- d) ajustement lié au commerce: aider les pays en développement à faire face aux coûts de la libéralisation du commerce (abaissement des droits de douane, érosion des préférences ou détérioration des termes de l'échange, par exemple); et
- e) autres besoins liés au commerce: s'ils sont mentionnés comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires.

La base de données en ligne sur les activités d'aide du CAD de l'OCDE (Système de notification des pays créanciers – SNPC), qui couvre environ 90% de l'aide publique au développement, a été reconnue comme la meilleure source de données disponible pour le suivi des apports globaux d'Aide pour le commerce. Elle a été créée en 1967 et recueille des renseignements sur l'aide publique au développement (APD) et d'autres apports du secteur public destinés aux pays en développement. C'est la source de données de référence au niveau international sur les activités d'aide (ventilations géographiques et sectorielles) et est largement utilisée par les gouvernements, les organisations et les chercheurs qui s'occupent du développement. Pour l'OCDE, le SNPC est un moyen de suivre certaines questions de politique générale, dont l'Aide pour le commerce. Il permet de suivre les engagements et les décaissements au titre de l'aide et fournit des données comparables dans le temps et entre pays. L'utilisation de cette base de données existante a permis d'économiser beaucoup de temps et de ressources pour le suivi effectif des apports d'Aide pour le commerce. Les principes et les directives concernant la communication d'informations au SNPC sont approuvés par les membres du CAD représentés au Groupe de travail sur les statistiques du CAD (WP-STAT). L'OCDE collecte et compile les données, vérifie leur cohérence et maintient la base de données.

Il convient de garder à l'esprit que les données du SNPC ne correspondent pas exactement à chacune des catégories d'Aide pour le commerce mentionnées plus haut. En fait, le SNPC fournit des données supplétives concernant quatre rubriques:

- **Politique et réglementation commerciales.** Cinq codes-objet sont utilisés dans le SNPC pour couvrir les activités en matière de politique et de réglementation commerciales. Ces cinq sous-catégories sont les suivantes: politique commerciale et gestion administrative; facilitation des échanges; accords commerciaux régionaux; négociations commerciales multilatérales; et éducation/formation dans le domaine du commerce.

- **Infrastructure économique.** Les engagements destinés à l'infrastructure liée au commerce sont indiqués indirectement dans le SNPC par des données inscrites sous la rubrique "Infrastructure et services économiques", qui englobe l'aide destinée au transport et à l'entreposage, aux communications et à la production et à la distribution d'énergie.
- **Renforcement de la capacité de production, y compris développement du commerce.** Le SNPC intègre l'ensemble des données relatives aux secteurs de la production et des services, tels que l'agriculture, l'industrie, les industries extractives, les entreprises et la banque. Note: Les activités de développement du commerce sont identifiées au moyen du marqueur du développement du commerce et figurent séparément dans le recueil de données du SNPC depuis 2007. Ces activités entrent dans la catégorie du renforcement de la capacité productive et sont marquées comme contribuant principalement ou de façon significative au développement du commerce. Toutefois, certains donateurs peuvent avoir des difficultés à déterminer quelles activités ont une composante commerciale clairement définie, ce qui peut avoir une incidence sur la fiabilité des données. Par conséquent, les montants indiqués sous la rubrique développement du commerce sont au mieux approximatifs.
- **Ajustement lié au commerce.** Cette nouvelle sous-rubrique a été introduite dans le SNPC en 2007 pour suivre les apports correspondant à l'ajustement lié au commerce. Elle indique les contributions versées aux budgets des pays en développement pour les aider à mettre en œuvre des réformes commerciales et des ajustements liés aux mesures commerciales prises par d'autres pays, et pour remédier aux déficits de la balance des paiements dus à l'évolution de l'environnement commercial mondial.

Le SNPC couvre l'ensemble de l'APD, mais seules les activités notifiées dans les quatre catégories susmentionnées sont considérées comme relevant de l'Aide pour le commerce. Il n'est pas possible de distinguer les activités relatives aux "autres besoins liés au commerce". Pour estimer le volume de ces "autres" engagements, les donateurs doivent examiner les projets d'aide dans les secteurs autres que ceux qui ont été pris en compte jusque-là – par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation – et indiquer, le cas échéant, la part de ces activités ayant une importante composante commerciale. Un programme en matière de santé, par exemple, peut permettre un accroissement du commerce à partir de localités où la charge de morbidité constituait un obstacle au commerce. Par conséquent, pour suivre l'Aide pour le commerce de manière rigoureuse, il faudrait comparer les données du SNPC et les auto-évaluations des donateurs et des pays partenaires.

NOTES RELATIVES AUX TABLEAUX DE L'ANNEXE A

La plupart des données indiquées dans l'annexe A proviennent du SNPC. Pour consulter l'ensemble des données du SNPC, veuillez consulter l'adresse: <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm>.

Les données démographiques utilisées dans certains tableaux proviennent de la Banque mondiale (*indicateurs du développement dans le monde*).

Tous les montants sont en dollars EU, aux prix constants de 2013. Les données relatives aux engagements portent sur les années 2002 à 2013 tandis que les données relatives aux versements portent sur les années 2006 à 2013.

Fournisseurs d'aide:

La liste des fournisseurs d'aide est divisée en trois rubriques, à savoir pays membres du CAD, autres donateurs bilatéraux et organisations multilatérales. Le nom complet des organisations figure sous la section "Acronymes".

La **Corée** est devenue membre du CAD en 2010 et elle a été rejointe en 2013 par l'Islande, la Pologne, la République slovaque, la Slovaquie et la République tchèque. Les données relatives à ces pays portant sur des années précédentes peuvent être partielles.

Les données relatives à la FAO, au FMI, à l'ITC, à la CESAP, à la CESA, à l'OMC et à la Turquie correspondent aux données spécialisées concernant les flux d'Aide pour le commerce communiquées depuis 2007 au SNPC. Les montants indiqués peuvent ne pas refléter la totalité des apports individuels.

La **Banque interaméricaine de développement** a modifié sa méthode de notification au SNPC pour les apports 2009 et suivants.

Les données figurant sous la rubrique "**Autres donateurs multilatéraux**" englobent de petits montants provenant de plusieurs institutions multilatérales (GGGI, ACICI, Fonds nordique de développement, UNPBF, UNICEF).

Bénéficiaires de l'aide:

La liste des bénéficiaires d'aide publique au développement établie par le CAD énumère les pays et les territoires admis à bénéficier de l'aide publique au développement (APD). Il s'agit de tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant tel qu'il est publié par la Banque mondiale, à l'exception des membres du G-8, des membres de l'UE et des pays pour lesquels une date fixe d'adhésion à l'UE est prévue. Les pays à faible revenu comprennent les pays les moins avancés (PMA) tels que définis par l'Organisation des Nations Unies.

Selon la dernière révision de la liste, en vigueur à compter du 1er janvier 2015 pour les notifications des apports d'APD de 2014, 2015 et 2016, 146 pays restent admissibles au bénéfice de l'APD (52 pays à faible revenu dont 48 pays moins avancés, 36 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 58 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure). La prochaine révision de la Liste du CAD aura lieu en 2017.

La liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD figure aux annexes B et C. Pour voir l'historique complet des inscriptions et radiations de la liste des pays bénéficiaires, veuillez consulter l'adresse: <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm>.

Circuits d'acheminement:

Le tableau relatif aux circuits d'acheminement figurant à l'annexe A est basé sur des données agrégées divisées par principaux types de circuits d'acheminement. La catégorie "Autres" correspond à des circuits d'acheminement tels qu'universités, lycées et autres institutions de formation, instituts de recherche ou groupes de réflexion. La liste complète des circuits d'acheminement est accessible à l'adresse: <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/annex2.htm>.

Légende:

".." pas d'activités communiquées.

0,0 montants inférieurs à 50 000 dollars EU pour les tableaux en millions de dollars EU et inférieurs à 0,5 million de dollars EU pour les tableaux en milliards de dollars EU.